

L'Agence Monégasque de Sécurité Numérique(AMSN)

Créée par Ordonnance Souveraine du 23 décembre 2015, l'Agence Monégasque de Sécurité Numérique(AMSN) est l'autorité nationale en charge de la sécurité des systèmes d'information. Elle constitue un centre d'expertise, de réponse et de traitement en matière de sécurité et d'attaques numériques pour l'Etat et les Opérateurs d'Importance Vitale (OIV).

Elle a pour missions :

- ✓ d'être un centre d'expertise, de réponse et de traitement (CERT)
- ✓ de prévenir, détecter et traiter les attaques ;
- ✓ de réagir et de coordonner les actions en situation de crise ;
- ✓ de représenter la Principauté dans les instances internationales et auprès des autres CERT;
- ✓ de sensibiliser et inciter les services publics et les OIV aux exigences de sécurité ;
- ✓ de contrôler le niveau de sécurité des services publics et des OIV ;
- ✓ d'évaluer et certifier la sécurité des produits et systèmes des technologies de l'information ;
- ✓ de qualifier les produits et les prestataires de service de confiance.

La Principauté, comme tous les états, est une cible potentielle par son image et ses positions affichées dans le monde, mais également les échanges économiques qu'elle génère. Les cybers attaques les plus fréquentes sont de quatre types : la cyber criminalité, l'atteinte à l'image, l'espionnage et le sabotage.

L'AMNS est dirigée par le Contre-amiral Dominique Riban, ingénieur de l'École navale et de SupTélécom Paris. Il a notamment assuré la fonction de directeur général adjoint de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) du 1^{er} juillet 2012 au 04 juillet 2016 avant de rejoindre l'AMSN comme directeur.